



SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDÔMOIS

* * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

* * *

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

18 AVR. 2025

SEANCE DU MERCREDI 19 MARS 2025

* * *

Le mercredi 19 mars 2025, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 12 mars 2025, se sont réunis à la salle de fêtes de la commune de Authon, sous la présidence de Claire FOUCHER MAUPETIT, Présidente.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	3	7	19	59	59	0	0

OBJET : ADHÉSION DU PAYS VENDÔMOIS À L'A3P ET À L'ANPP

Représentants du Conseil Départemental :

Présent(s) avec voix délibérative :

Canton de Montoire-sur-le-Loir Claire FOUCHER-MAUPETIT, Philippe MERCIER

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

Canton du Perche Florence DOUCET à Yves BELOEIL (La Chap. Vicomtesse)

Représentants des Communautés de Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

Territoires Vendômois Laurent BRILLARD, Jacky FOUSSARD

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

Territoires Vendômois Claude GEROLA

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

CC Collines du Perche Karine GLOANEC-MAURIN à Martine ROUSSEAU (Sargé/Braye)
CC Perche et Haut-Vendômois Pierre SOLON à Claire FOUCHER-MAUPETIT

Représentants des Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

AMBLOY	J. TESTEAUX	LA CHAPELLE VICOMTESSE	Y. BELOEIL	SAINT JEAN FROIDMENTEL	C. BASTIEN
ARTINS	P. HUGUET	LES ROCHES L'EVEQUE	B. BAILLY	SAINT MARTIN DES BOIS	P. DAUFFY
AUTHON	M-J. CINTRAT	LE TEMPLE	J. PAPOT	SAINT RIMAY	Y. ROLLAND
BAILLOU	S. GAUTIER	LUNAY	M. CHARTRAIN	SARGE SUR BRAYE	M. ROUSSEAU
COUETRON AU PERCHE	A. DE PONTBRIAND	MAZANGE	P. BRIONNE	THORE LA ROCHETTE	T. BOULAY
CRUCHERAY	B. BARBIER	MOREE	A. BOURGEOIS	TOURAILLES	C. MONTARU
DANZE	F. BRAULT	SAINT AMAND LONGPRE	D. ROGER	VILLAVARD	P. LONA
FRETEVAL	J. DURAND	SAINT ARNOULT	S. HENRY	VILLEMARDY	P. NOYAU
GOMBERGEAN	S. DEUX	SAINTE ANNE	P-A. VIOLET	VILLEPORCHER	P. BOUCHET
HOUSSAY	P. ROHARD	SAINT GOURGON	J. CROSNIER		

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

AREINES	É. RIOTTEAU	PERIGNY	K. PESCHARD	TROO	D. CALEGARI-JEHL
LA VILLE AUX CLERCS	D. PASQUIER	RENAY	P. LEMONNIER	VILLECHAUVÉ	S. GUERIN

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

AZE : M. BOULAY à P. Brionne (Mazangé)	MONTROUVEAU : C. MONIER à M. Chartrain (Lunay)
BUSLOUP : C. STEGRE à J. Durand (Fréteval)	NAVEIL : M. MARTY-ROYER à T. BOULAY (Thorée la Rochette)
CHOUÉ : F. GAULLIER à S. Gauthier (Baillou)	SASNIERES : C. GRANGER à Y. Rolland (St Rimay)
COULOMMIERS-LA-TOUR : A. SOUVRAIN à C. Montarut (Tourailles)	SELOMMES : P. BELLANGER à E. Riotteau (Areines)
FAYE : A. GARNIER à M.J Cintrat (Authon)	VALLÉE DE RONSARD : P. COCHONNEAU à P. Mercier (CD41)
LANCE : Y. TRIMARDEAU à A. Bourgeois (Morée)	VENDOME : F. CASSAUD à L. Brillard (CATV)
LES HAYES : J. PROVENDIER à P. Huguët (Artins)	VILLEROMAIN : N. DAMIER à P. Noyau (Villemardy)
MESLAY : S. NALLET à J. Foussard (CATV)	VILLIERSFAUX : S. NORGUET à B. BARBIER (Crucheray)

Autres) présent(s) sans voix délibérative:

Dominique OURY (Authon), Philippe LERICHE (Fréteval), Nicolas Haslé (territoires Vendômois)
Alain HAMRAOUI, secrétaire général adjoint – sous-préfecture de Vendôme

OBJET : ADHÉSION DU PAYS VENDÔMOIS À L'A3P ET À L'ANPP**EXPOSÉ**

L'Association pour la Promotion de la Politique des Pays en Région Centre (A3P) regroupe les Pays et PÉTR de la Région Centre-Val de Loire. Elle contribue, en partenariat avec le Conseil Régional, aux réflexions relatives aux évolutions des politiques territoriales régionales et/ou à leurs mises en œuvre, organise des rencontres-échanges sur les sujets liés au développement local et appuie les territoires de projets (Pays, PÉTR, EPCI) pour leurs recherches d'informations, d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre les structures de la région. Le montant de l'adhésion annuelle à l'A3P s'élève à 290 €

L'ANPP (Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays) est une association nationale qui regroupe des acteurs du développement territorial en France. Elle a pour objectif de soutenir la gestion des territoires et des pays en favorisant la coopération entre les différents pôles territoriaux. L'ANPP offre en aussi du conseil, des actualités, une veille et de l'information juridique dans le domaine des politiques publiques portées par les territoires de projet Pays et PÉTR. Les services et les ressources de l'ANPP sont régulièrement utilisées par l'administration du Pays Vendômois. Le montant de l'adhésion annuelle à l'ANPP s'élève à 620 €.

PROPOSITION

Madame la Présidente propose aux membres du Comité syndical de bien vouloir approuver le renouvellement de l'adhésion du Pays Vendômois à ces deux structures à compter de l'année 2025.

DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité - ~~5~~ POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION:

- **Approuve** le renouvellement de l'adhésion du syndicat Mixte du Pays Vendômois à l'A3P et à l'ANPP à compter de l'année 2025
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises, d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans cedex 1. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,



Claire FOUCHER-MAUPETIT

Visa de la préfecture : 18/04/2025
 Délibération rendue exécutoire par publication à compter du : 18/04/2025
 La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,